Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215602095-20261030-DELIB58_2026-DE

Date de convocation : le 23 octobre 2026

Délib n° 58-2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2026

Le trente octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE BORGNE Anne, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 09 Votants : 11 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1	**Étaient présents** : Mme LE BORGNE Anne ; M. OUIN Pascal ; Mme DOCET Charlène ; M. SERRES Alexandre ; Mme COUZIC Jessica ; M. LASSERRE Christian ; M. LOISON Thomas ; Mme GOCOVA Zuzana ; M. VAN NOPPEN Johan. **Excusées** : Mme WILLIAME Marie-Noëlle ; Mme UZEL Martine **Secrétaire de séance** : Mme DOCET Charlène Mme WILLIAME Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mme LE BORGNE Anne. Mme UZEL Martine a donné pouvoir à M. VAN NOPPEN Johan.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 DE MORBIHAN ENERGIES

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2025 de MORBIHAN ENERGIES.
Ce rapport d'activité retrace les réalisations de MORBIHAN ENERGIES, des temps forts aux actions phares conduites durant l'année 2025.

En application de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2025 de MORBIHAN ENERGIES doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal avant le 31 décembre 2026.

Considérant qu'il convient de se prononcer sur ledit rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (10 voix pour et 1 abstention), approuve le rapport d'activité 2025 de MORBIHAN ENERGIES.

Le Maire,
Mme LE BORGNE Anne

MAIRIE de STE-BRIGITTE (Morbihan)